



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3233

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est **Monsieur Omar El Farouk TURKI** demeurant **rue de la Vecquée 410 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Vecquée 410 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 4^{ème} division section C n° 1323**

Le projet vise à "**régulariser la construction d'une annexe à l'arrière de l'habitation unifamiliale et la modification des matériaux de parement du bien**" et présente les caractéristiques suivantes : Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au CC du 23 avril 2018) ;Aux articles 54 ,57 et 106 ;à savoir :

- la hauteur sous plafond de l'annexe ne respecte pas les prescriptions dudit Guide.

-la profondeur des locaux d'habitation dans le cas d'un éclairage unilatéral, mesurée normalement au plan des baies servant réglementairement à leur éclairage ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond.

--Article 106 : les fenêtres doivent avoir une surface totale au moins égale au sixième de la surface du plancher, l'annexe ne répond pas à ces critères ;

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING,
les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **20 octobre 2025 au 3 novembre 2025 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

AngeloTROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE